



ÉDITORIAL

MARISE ANDRÉ

Nous habitons un village calme, entouré de champs, de bois, où il y a tout le nécessaire sauf, peut-être, un guichet de banque... Des fêtes, des spectacles, expositions, activités sportives et autres, deux assemblées communales, rythment l'année. Les élections communales n'auront (je présume) pas troublé notre paix.

Je trouve, habitants de Bossonnens, que nous pouvons nous estimer chanceux. L'actualité plus large n'a pas ces caractéristiques et dans cet éditorial je souhaite partager avec vous une réaction à des événements qui nous ont tous touchés. Il s'agit d'un poème « contre la barbarie » écrit juste après la tuerie de Charlie-Hebdo. L'auteur est né en Algérie et vit maintenant à Paris. Il a, dans le cours de sa vie, passé huit ans dans des prisons de son pays.

Dans ce numéro, en plus des résultats des élections communales, on vous parlera d'abeilles, de pollutions, de déchets, de l'institut Alice. Vous y trouverez aussi une interview de Simon Savoy et bien d'autres informations.

Bonne lecture et beau printemps.

J'atteste

J'atteste qu'il n'y a d'Être humain que

Celui dont le cœur tremble d'amour pour tous ses frères en humanité

Celui qui désire ardemment plus pour eux que pour lui-même
liberté paix dignité

Celui qui considère que la Vie est encore plus sacrée que ses croyances et ses divinités

J'atteste qu'il n'y a d'Être humain que

Celui qui combat sans relâche la Haine en lui et autour de lui

Celui qui dès qu'il ouvre les yeux au matin se demande :

Que vais-je faire aujourd'hui pour ne pas perdre ma qualité et ma fierté d'être homme ?

Abdellatif Laâbi – 10 janvier 2015

Extrait du livre « J'atteste contre la barbarie », illustrations de Zaü, dossier documentaire d'Alain Serres © Éditions Rue du monde (France), 2015. Avec l'aimable autorisation de l'éditeur. Tous droits réservés.



VERNISSAGE DU LIVRE « BOSSONNENS...UNE HISTOIRE EN QUATRE TEMPS »

LUCIEN MOGNETTI



Samedi 5 décembre 2015, population et invités, plus d'une centaine de personnes, se sont retrouvées à la salle polyvalente de l'école, afin d'y étrenner la sortie de l'ouvrage retraçant la captivante histoire du village à travers les siècles, écrit par M. Martin Nicoulin, historien bien connu.

Cette manifestation a été présidée et conduite de belle manière par Mme Anne-Lyse Menoud, Vice-Syndique et Présidente de la commission du livre.



Dans son allocution, M. Jean-Marie Pilloud, Syndic, a rappelé, non sans humour et fierté, la genèse de la naissance du livre, ouvrage qui, avec ceux d'Attalens, puis de Granges, terminent la trilogie de notre coin de pays.



Lors de la présentation des membres de la commission, un exemplaire du livre a été offert à Mme Gisèle Oberson, veuve de Marcel, trop tôt disparu, pour qui l'assistance eut une pensée émue.



M. Martin Nicoulin présenta de manière fort détaillée les différents chapitres contenus dans son ouvrage en relevant l'importante documentation trouvée dans les archives communales et privées, lui ayant permis d'écrire la belle histoire de Bossonnens parmi les siècles.

La journée se termina par un apéritif et par une séance de dédicaces par l'auteur, très sollicité par les nombreuses personnes présentes.

Nous saisissons l'occasion de rappeler que le livre est en vente auprès de l'administration communale, rue du Bourg-Neuf 12, 021 947 44 88, au prix de Fr. 70.00.



MARCHÉ DE NOËL

Marché de Noël ! Semblable et différent d'année en année. Sous les anneaux de la salle polyvalente et sous les guirlandes de lampions disposées pour la circonstance, il y en a pour tous les goûts : à manger, à boire, à sentir, à entendre, à toucher, à voir !



Des bougies aux volutes parfumées et d'autres décorées fabriquées maison illuminent les alentours, des sculptures en bois locales, des crèches, de l'artisanat de Madagascar attirent l'œil. Qu'est-ce qui se passe par là-bas ? Un de leurs articles devient une histoire, racontée par le grand voyageur qui tient le stand. C'est que, sur cette île, avec deux fois rien (du plastique récupéré !), on fait un ballon de football...



Les étals se succèdent. Les bouteilles d'huiles odorantes voisinent avec des bouteilles d'absinthe. Des jouets côtoient des livres. Là, à côté, par devant, plus loin, ce sont des bijoux qui scintillent ; ici, ce sont des peintures ; là-bas, des gravures, de la vaisselle peinte à la main ou fabriquée dans un atelier pour handicapés, des ouvrages tricotés... Beaucoup d'artisans. Bravo ! On trouve même l'occasion de soutenir des élèves souhaitant financer une part de leur voyage scolaire.

MARISE ET HENRI ANDRÉ



Au détour d'un présentoir, séance de dédicaces de l'historien Martin Nicoulin, l'auteur de l'ouvrage « Bossonnens... une histoire en quatre temps ». À moins que ce ne soit une séance de franches rigolades. Mais non, il s'agit bien de dédicaces et l'auteur de chausser ses lunettes et de s'appliquer à bien écrire.



Et puis il y a de quoi se sustenter. Des crêpes, des raclettes, etc. pour se réchauffer, des bières « locales » pour rafraîchir les gosiers en feu ou à sec. Et bien sûr des boissons quelque plus ou aucunement alcoolisées et des douceurs. Quand nous disions qu'il y en avait pour tous les goûts !

Mais, mais... Madame Berthe Bochud n'est pas là. On la salue.

**ASSEMBLÉE COMMUNALE****LUCIEN MOGNETTI**

Le législatif communal s'est réuni le lundi 14 décembre 2015 à 19h30, à la salle polyvalente de l'école et a rassemblé 43 personnes.

A l'ordre du jour, le projet de revitalisation du ruisseau de la Goletta, la présentation et l'approbation du nouveau règlement concernant l'évacuation et l'épuration des eaux, les budgets 2016, une information relative au projet de fusion de communes et les divers. Le procès-verbal détaillé de cette assemblée est disponible sur le site Internet Bossonnens.ch.

La consolidation d'un mur de soutènement le long de la ligne de chemin de fer TPF et le ruisseau de la Goletta, ainsi que le respect des prescriptions relatives à l'évacuation des eaux, complétés par une mesure compensatoire exigée pour un cours d'eau canalisé en zone industrielle sont à la base du projet de revitalisation du ruisseau précité. Au cours d'une présentation à l'écran, le bureau RWB, mandaté pour l'étude, expliqua les objectifs de cette opération qui sont : redonner de l'espace au ruisseau et remettre les tronçons enterrés à ciel ouvert, favoriser la biodiversité, gérer les crues, éloigner le lit de la voie et créer une liaison avec le ruisseau de la Biorde permettant le transit de la faune.

Au point 3 de l'ordre du jour, l'assemblée a été informée au sujet du nouveau règlement de l'évacuation et de l'épuration des eaux. La refonte de ce règlement qui date de 1989 découle des diverses dispositions légales, les taxes nouvellement perçues servant à couvrir les frais de remplacement des installations de l'épuration. L'actuelle taxe de raccordement, Fr. 2.00 le m2 de parcelle et Fr. 2.00 le m3 selon le volume de la construction est remplacé par un montant de Fr. 10.00 par m2 et un montant de Fr. 2'650.00 par unité locative. La taxe périodique s'élève aujourd'hui à Fr. 1.10 par m3 d'eau et Fr. 100.00 par année. Dans le nouveau règlement, seront facturés Fr. 1.60 le m3, Fr. 100.00 par année et Fr. 0.90 le m2 de parcelle. Celui-ci a été accepté par 32 oui, 2 non et 9 abstentions.

M. Jean-Pierre Vaucher, boursier communal, présente la planification financière 2016-2020, laquelle laisse entrevoir des années difficiles vu les charges importantes à assumer, aussi bien pour le district que pour la commune. Ce plan quinquennal doit être porté à la connaissance du législatif, ce dernier n'ayant pas à se prononcer sur le sujet. Consultée, la commission financière indique dans son rapport que cette planification est le reflet de la situation et renouvelle son soutien et sa confiance au Conseil communal pour sa gestion rigoureuse des deniers publics.

L'assemblée assiste à la présentation des comptes, fonctionnement d'abord, investissements ensuite, effectuée par M. Jean-Marie Pilloud, Syndic. Grâce à la hausse d'impôt acceptée lors de la séance du législatif du 10 mars 2015,

générant une augmentation des recettes de Fr. 230'000.00, le budget 2016 boucle avec un résultat positif de Fr. 6'631.00. Cela signifie que l'augmentation proposée et approuvée était une nécessité.

Concernant les investissements, l'assemblée a été d'abord informée du projet de l'équipement des membres du Conseil communal de tablettes, ainsi que l'interconnexion et la logistique allant avec, ce qui facilitera le travail de l'exécutif. Le coût de l'opération est devisé à Fr. 30'000.00, dépense financée par les liquidités courantes et approuvée par 38 oui et 3 abstentions.

L'investissement proposé ensuite est la réfection de la route des Biolles – cabane forestière, deuxième étape, la première, jusqu'au passage à niveau sur le tronçon menant à Palézieux, ayant été réalisée en 2015. L'état du revêtement de cette route traversant la forêt est très mauvais, d'où le choix du Conseil communal d'entreprendre ces travaux. Le montant de l'investissement s'élève à Fr. 550'000.00 et fera l'objet d'un emprunt avec l'autorisation du canton, les charges financières en découlant étant imputées au compte de fonctionnement. Il est à préciser que cette route aura une largeur de 3,50 m et comprendra 3 places d'évitement et que l'ancien revêtement sera recyclé sur place. Cet investissement reçoit l'aval du législatif par 38 oui et 3 non.

En raison d'un sous-dimensionnement de la conduite d'eau claire vers les propriétés Cracchiolo et Dewarrat, dans le quartier de Reynet et pour prévenir les risques d'inondation, la construction d'une conduite de capacité supérieure, mesure prévue par le plan général d'évacuation des eaux, a été prévue dans les investissements de 2016. Un montant de Fr. 55'000.00 est budgété, il sera financé par les liquidités courantes. Cet objet est accepté par l'assemblée par 40 oui et 1 abstention.

L'investissement suivant étant soumis à l'assemblée communale est celui relatif à la revitalisation du ruisseau de la Goletta, projet présenté en début de séance. Cette mesure compensatoire au maintien du ruisseau traversant la zone industrielle, exigée par la Section lacs et cours d'eau du Service des ponts et chaussées, est devisée à Fr. 1'450'000.00. Un subside cantonal de Fr. 880'00.00 est prévisible et attendu, et une participation des TPF de Fr. 345'000.00 promise. Le solde à charge de la commune s'élève à Fr. 225'000.00, montant qui fera l'objet d'un emprunt autorisé par le canton, les charges en découlant étant à la charge du compte de fonctionnement. L'assemblée accepte cette dépense par 36 oui, 2 non et 1 abstention.

Dernière dépense d'investissement proposée au législatif, divers travaux à réaliser dans les bâtiments scolaires. Il s'agit tout d'abord de la réfection de la façade ouest du bâtiment construit il y a 10 ans, afin d'améliorer son isolation.



Ensuite, le rajeunissement de la salle de bains du concierge, dans l'appartement sis dans l'ancienne école est aujourd'hui devenu nécessaire. Enfin la réfection des joints des dalles des plots de verre sur le perron couvert du nouveau bâtiment a été décidée par le Conseil communal, s'agissant d'éliminer les problèmes d'humidité récurrents depuis de nombreuses années. L'investissement total est devisé à Fr. 210'000.00, montant financé par un emprunt bancaire avec l'autorisation du canton, les charges financières étant imputées au compte de fonctionnement. Cet objet est approuvé par l'assemblée communale par 41 oui, sans avis contraire ni abstention.

Au terme du chapitre des budgets, M. Jean-Marie Pilloud, Syndic, remercie les citoyennes et les citoyens pour le soutien et la confiance apportés au Conseil communal.

En fin de séance, le rapport du groupe de travail concernant une fusion de communes est présenté à l'assistance. Les communes d'Attalens et Bossonnens se sont montrées très favorables à un rapprochement, l'avis de celle de Granges étant plus partagé. La nouvelle législature aura pour tâche de poursuivre le processus en étant attentive à l'échéance prévue par la loi sur l'encouragement aux fusions de communes. Le groupe de travail recommande si nécessaire de procéder à un nouveau sondage auprès de la population de nos trois communes.

Au chapitre des divers, M. Jean-Marie Pilloud, Syndic, donne quelques informations :

Constitution d'un groupe de travail pour l'étude d'un remaniement parcellaire dans le cadre de la revitalisation du

cours d'eau de la Biorde, concernant les communes de Jongny, Attalens, Bossonnens, Granges et Palézieux (Oron). Celles-ci sont représentées par un membre de l'exécutif et un agriculteur par commune.

La construction de la nouvelle aile du Home Le Châtelet à Attalens avance bien et il n'y a pas de surprises au niveau budget. Le déménagement des pensionnaires est planifié pour début septembre 2016.

La nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire, le moratoire y relatif, ainsi que le projet des Transports Publics Fribourgeois de déplacer la gare de Bossonnens et corriger le tracé de la ligne, bloquent la révision du Plan d'aménagement local. Une 2e mise à l'enquête est en cours d'élaboration ; tous les terrains qu'il était prévu de mettre en zone constructible sont reportés au Plan Directeur Communal, donc pas pour cette révision mais en prévision de la suivante.

Législature 2016-2021 : MM. Maurice Gambin et Jean-Marie Pilloud ne se représenteront pas. Pour l'élection du 28 février 2016, une liste d'entente de 7 personnes est en préparation.

La séance se termine avec les remerciements aux citoyennes et citoyens pour le soutien réitéré au Conseil communal, ainsi qu'aux employés communaux pour le travail effectué au long de l'année et à l'exécutif communal pour sa conduite des affaires et sa gestion de la commune.

M. Jean-Marie Pilloud, Syndic, clôt l'assemblée et invite chacune et chacune à partager le verre de l'amitié et souhaite à toute l'assistance un Joyeux Noël et une Heureuse Nouvelle Année.

ELECTIONS COMMUNALES 2016

Le scrutin relatif à l'élection des Conseils communaux et Conseils généraux du canton pour la législature 2016-2021 s'est déroulé le dimanche 28 février 2016.

A Bossonnens, une liste unique « Alliance communale » était proposée aux électrices et électeurs. Les personnes de nationalité étrangère titulaires d'un permis « C » et résidant dans le canton depuis 5 ans au moins, participaient également à ce scrutin.

Après 25 années passées à l'exécutif communal, dont 20 comme syndic, M. Jean-Marie Pilloud ne se représentait pas, de même que M. Maurice Gambin, entré au Conseil communal le 1er janvier 2010 en remplacement de M. Dominique Savoy.

Les cinq conseillers sortants se présentaient à une réélection, deux nouveaux candidats complétant la liste.

456 bulletins valables sont rentrés pour cette élection ;

Voici le détail des résultats :

LUCIEN MOGNETTI



M. Sébastien Piller, nouveau, obtient	414 voix
Mme Anne-Lyse Menoud, conseillère sortante, vice-syndique, obtient	409 voix
M. Daniel Golay, conseiller sortant, obtient	403 voix
Mme Béatrice Furter, conseillère sortante, obtient	400 voix
M. Dominique Cottet, conseiller sortant, obtient	399 voix
M. Aymeric Duprez, nouveau, obtient	392 voix
M. Bruno Fischetti, conseiller sortant, obtient	388 voix
31 personnes ont reçu des voix éparses	

Concernant les votations et les élections, nous profitons de rappeler aux citoyennes et citoyens qu'il n'est pas nécessaire de fermer les petites enveloppes contenant le bulletin de vote. Par contre, le certificat de capacité dans lequel celles-ci sont glissées doit être collé et il ne faut pas oublier de le signer en cas de vote anticipé, renvoi par la poste ou dépôt dans les boîtes aux lettres de l'administration communale.



SIMON SAVOY - INTERVIEW

On a - et c'est dommage - peut-être plus facilement tendance à parler de personnes, même amateurs, qui pratiquent une activité sportive qu'une autre, qu'elle soit culturelle, artistique. Nous avons voulu corriger quelque peu cela en vous présentant un homme de notre village à la fois virtuose du piano, chef de chœur et chanteur lui-même. Interview :

Simon Savoy, vous avez décroché votre virtuosité de piano il y a 10 ans. Qu'est-ce qui a changé depuis 2005 ? Parlez-nous de cette évolution.

Cela m'a permis de considérablement développer mon réseau personnel et de connaître ainsi d'autres personnes susceptibles de me permettre de me produire dans de nouveaux lieux. Je suis ainsi en contact avec des étudiants d'autres ensembles en Suisse Romande dans les cantons de Genève, Neuchâtel et Valais ainsi qu'en Suisse Allemande à Zurich et Saint-Gall. Comme je pratique également le chant choral, j'ai également pu progresser en tant que chef de chœur.

De quoi est venue l'envie de jouer du piano et de chanter ? Poussé par les parents, de la parenté ou déjà inspiré par un artiste ?

Je suis né et j'ai vécu dans une famille où la musique et le chant faisaient partie de la vie de tous les jours en quelque sorte et c'est donc tout naturellement que ces envies sont venues. J'ai débuté le chant en famille donc et à l'école ensuite et le piano à l'âge de 9 ans par choix personnel et surtout parce que j'en avais envie. Comme beaucoup d'enfants et de jeunes de cette époque, ma première professeure de piano était Madame Odette de Thevaux à l'institut de Châtel-St-Denis.

Le chant, une passion liée au piano...

On peut peut-être le dire ainsi. Comme dit précédemment cela vient certainement du fait du milieu dans lequel j'ai grandi.

Où travaillez-vous aujourd'hui ?

Beaucoup à la maison où je travaille les œuvres que je devrai présenter. Je travaille de manière à toujours mieux façonner l'interprétation d'une œuvre. Comme un conteur ou un comédien qui lirait son histoire ou répéterait son rôle, il s'agit de travailler avec pour objectif de donner l'impression au public qu'il voyage agréablement. Cela demande bien évidemment beaucoup de temps, d'énergie et de travail. Si je m'entraîne 4 heures, cela bloque bien plus de 4 heures car il faut respecter des temps de pause afin de pouvoir travailler de manière efficace.

En général, il est agréable de connaître son programme environ 2 ans à l'avance de manière à être en mesure d'établir un plan de travail. Un récital, par exemple exige une préparation d'environ 6 mois de travail de même que pour un chœur, cela en fonction bien évidemment des plannings des

DANIEL GOLAY

artistes. Il s'agit d'être très organisé au niveau de l'agenda. Les projets connus 2 ans à l'avance peuvent tout-à-coup tomber à l'eau au dépens d'une opportunité. Au niveau des ensembles vocaux, il faut compter entre 50 et 100 dates par année pour les répétitions et les spectacles. Nous avons la chance de vivre dans une région où l'offre, tant sur la Riviera qu'entre Bulle et Fribourg, est relativement riche. Le choix du répertoire et également très important. Comment combiner les œuvres entre elles. Ecouter d'autres interprètes. Comment aborder les œuvres pour les interpréter au mieux.



Comment vit-on du piano en Suisse romande ?

À mes débuts, j'ai la chance d'avoir pu bénéficier du soutien de ma famille. En fait comme un jeune sportif professionnel. Un récital, qui demande environ 6 mois de préparation verra mon cachet s'élever à CHF 1'000.00 ou 2'000.00. En comparaison un soliste ou chef d'orchestre de renommée toucherait entre CHF 50'000.00 et 80'000.00.

Vivre (ou survivre) de sa ou ses passions, un rêve devenu réalité ?

J'ai choisi cette voie par passion il est vrai et vivre avec un salaire minimum me convient.

Quelles perspectives pour l'avenir ?

Je souhaite continuer de chanter dans d'autres ensembles, ainsi que poursuivre la collaboration avec les sociétés de concerts qui assurent un public averti. Concernant le piano, un récital à Chicago est au programme 2016 grâce au fait que j'ai eu l'occasion de jouer sur le piano de Rachmaninov pour un groupe de mécènes au bord du lac des 4 cantons. Continuer de m'inspirer des grands pianistes en essayant de comprendre leur interprétation, qu'est-ce qui fait leur grandeur.

Une idole, un modèle ?

Des grands pianistes comme Rubinstein, Horowitz et Richter. Au niveau du chant, la suédoise Anne Sofie Von Otter.



UNE HISTOIRE D'ABEILLES

- Bon-papa, c'est quoi les machins blancs près du bois ? On dirait des maisons, s'exclame Elora.

- Effectivement, ce sont des maisons, des maisons d'abeilles, des ruches.



- Je peux les voir ?

- Oui, moyennant quelques précautions. Les abeilles n'aiment pas être dérangées. Il y a bien une ruche au centre du village mais je préfère prendre un rendez-vous pour voir tranquillement un rucher, un ensemble de ruches comme celui de Paul Cottet. En attendant, tu peux observer les abeilles butiner les fleurs du jardin.



HENRI ANDRÉ



Aussitôt dit, aussitôt fait. Dans le jardin, les abeilles bourdonnent auprès de certaines plantes, les phacélies ou les bourraches par exemple. Ces plantes qui les attirent inmanquablement sont dites mellifères.

- Qu'est ce qu'elle fait ? s'enquiert Elora en contemplant une abeille posée sur une fleur de cosmos.

- Elle butine, elle fait d'une pierre deux coups en récoltant en même temps du pollen et du nectar. Le nectar, une sorte de sirop sucré disposé au fond des fleurs, elle le lèche avec la langue que tu peux distinguer au bout de la tête.



Elora se penche et s'écrie :

- C'est tout petit !

- La langue est très petite mais elle est assez longue pour atteindre le nectar et le lécher. En même temps, l'abeille brosse le pollen des étamines, une fine poudre qui se disperse dans ses nombreux poils, elle le rassemble en pelote qu'elle stocke dans ses corbeilles.

- Dans ses quoi ?

- Dans ses corbeilles. Chacune des pattes postérieures, la paire de pattes III, s'élargit pour former une véritable corbeille où est stockée une boulette de pollen.

Quelques jours plus tard, Elora s'avance avec circonspection vers les ruches bien alignées et toute colorées.

- Reste bien derrière les ruches près de monsieur Cottet.

- Pourquoi ?

- Parce que devant les ruches, il y a la planche d'envol qui donne accès à l'entrée. Les abeilles décollent ou atterrissent sur cette planche et gare aux piqûres si un importun s'avance dans ce couloir aérien. J'en ai fait la douloureuse expérience quand j'étais étudiant. Il y a d'ailleurs une clôture en fil de fer barbelé qui empêche d'approcher.

- L'entrée est drôle.

- Oui, il y a un réducteur d'entrée, ça protège des intrus, par exemple les frelons qui sont plus grands que les abeilles. Et c'est devant le réducteur que les gardiennes sont postées, à l'affût du moindre importun, y compris des abeilles provenant d'une autre ruche.



- Et comment est-ce qu'elles font pour reconnaître les abeilles de la ruche ?

- La ruche a une odeur particulière qui est portée par toutes les abeilles qui l'habitent. Les gardiennes qui font un véritable va et vient sur la planche d'envol reconnaissent cette odeur et expulsent ou tuent les indésirables qui ne la portent pas. Tiens, voilà une abeille qui revient avec du pollen ! Tu vois les pelotes orangées sur la corbeille des pattes postérieures ?

Un instant à écouter ces atterrissages et décollages qui se succèdent sans arrêt. Contrôle du mot de passe, pardon de l'odeur de passe !

- Voilà, monsieur Cottet ouvre la ruche.

- Les abeilles n'ont pas l'air contentes.

- Pas vraiment et un outil s'impose pour retirer les cadres. Ceux-ci sont percés de part et d'autre d'alvéoles hexagonales, de petites galeries à 6 pans, à 6 côtés. Certaines alvéoles contiennent du miel...

- du miel... humm ! Comme celui qu'on mange ?

- comme celui qu'on mange, le miel que nous mangeons provient des ruches. On reconnaît facilement les alvéoles qui en contiennent, ici le miel est sombre et brillant. Quand la teneur en eau devient suffisamment faible (environ 18 %), les abeilles le recouvrent d'un petit couvercle, un opercule, et le conservent ainsi bien à l'abri. Ça leur sert de réserve pour l'hiver quand il n'y a plus de fleurs. On remarque la réserve de miel operculé, là en bordure du cadre. À côté, tu peux discerner des réserves de pollen, le contenu des alvéoles est poudreux et jaunâtre ou orangé selon les fleurs butinées.

- Et là, c'est quoi ? C'est tout blanc dedans.

- Ce sont des larves.

Avant d'être l'insecte ailé que tu vois voler, l'abeille passe d'abord une bonne partie de sa vie sous forme de larve. Les larves éclosent de l'œuf déposé au fond de l'alvéole, elles n'ont pas d'ailes et ressemblent à des petits vers tout blancs, sans pattes. Les larves, le couvain comme on appelle l'ensemble des larves, sont nourries par des abeilles adultes, des nourrices, jusqu'à ce qu'une sorte de petit couvercle, un opercule, recouvre l'alvéole.

- Là où c'est rose ?

- Oui, tout à fait. Enfin, l'abeille ailée que tu connais apparaît. Aidée par d'autres abeilles adultes, elle sort de l'alvéole et va s'activer avec ses consœurs.



- Elle va enfin sortir de la ruche et aller butiner les fleurs.

- Pas tout de suite. Elle va d'abord nettoyer les alvéoles à couvain. Ensuite, elle jouera la nourrice. En fonction de son âge, elle accomplira ainsi toute une série de métiers : nettoyeuse, nourrice, maçonne, manutentionnaire, ventileuse, gardienne et enfin butineuse. En plus de son entretien personnel, nettoyage de la langue, des antennes, etc.

La seule chose que l'abeille ouvrière ne fera pas, c'est de s'accoupler avec des mâles et de pondre des œufs, ça c'est le boulot réservé à la reine

- qui est toute seule, comme Berthe, la reine frelon. Mais je n'ai vu qu'une dizaine de frelons. Il y a combien d'abeilles dans une ruche ?

- Ça dépend du moment de l'année, de 10 000 l'hiver à 40 000 en plein été, avant essaimage.

- C'est quoi l'essaimage ?

- L'essaimage, c'est quand il y a surpopulation dans la ruche, quand il y a trop d'abeilles. Les ouvrières construisent alors un certain nombre de cellules royales dans lesquelles elles vont élever, avec une nourriture particulière, la gelée royale, des larves comme les autres qui donneront des reines dont une seule survivra et deviendra la nouvelle reine.

Dès que les conditions sont favorables, le groupe constitué autour de la reine mère (l'ancienne reine) quitte la ruche. C'est toujours l'ancienne reine qui s'en va et, en principe, elle n'attend pas que la jeune reine soit « née » pour partir, sinon cela pourrait entraîner un combat mortel entre elle et sa fille.

L'essaim s'envole donc dans un grand vacarme et quitte définitivement la ruche. Dès qu'elle est active, la nouvelle reine recherche et tue ses concurrentes. Une nouvelle génération s'est ainsi mise en place.



- Merci Monsieur Cottet !

INVITATION À LA POPULATION - INAUGURATION

SENTIER DIDACTIQUE DU SITE MÉDIÉVAL DE BOSSONNENS

L'aménagement du sentier est à bout touchant. Onze panneaux informatifs sont en cours de finalisation et seront installés tout prochainement à l'emplacement défini pour chacun d'eux.



LUCIEN MOGNETTI



L'inauguration officielle de cette réalisation complétant la mise en valeur de cet endroit chargé d'histoire aura lieu sur le site médiéval samedi 9 avril 2016, dès 10h00.

M. Jean-Pierre Siggen, Conseiller d'Etat en charge de la Direction de l'instruction publique, de la culture et des sports, nous fera l'honneur de sa présence à cette manifestation.

La fête sera animée par le Chœur des Artilleurs et des Soldats du train, dirigé par M. Dick Perroud et se terminera par un apéritif offert aux personnes présentes.

Visite libre du site. Venez nombreuses et nombreux, accompagnés de vos familles et de vos amis.



DÉCHETS – JETER, N'IMPORTE OÙ.

MARISE ANDRÉ

Jeter dans la nature, nous humains le faisons depuis longtemps sinon depuis toujours. La malchance de notre époque c'est que nous avons BEAUCOUP PLUS d'objets que seulement trente ans, même vingt ans en arrière et que ces objets sont, en plus, souvent polluants. « La société de consommation », on l'appelle. Ce qui se voit bien dans nos poubelles... et en dehors !



Depuis des mois j'ai envie de rédiger un article sur les déchets aux bords des routes et des chemins jusqu'à plus loin dans les champs et je me vois dépassée par l'actualité : à la radio, j'ai entendu annoncer qu'un projet d'amender celui ou celle qui jetterait un objet ou laisserait traîner des restes de repas va être proposé aux chambres fédérales, j'ai lu dans « Le Courrier » un reportage relatant le dépôt d'environ 400 pneus sur le terrain d'un exploitant agricole, et j'en oublie.



En se baladant, il est révoltant de voir tant d'emballages petits et gros, en papier, en carton, en plastique, en alu, tant de mégots, de canettes, de bouteilles en pet ou en verre, de plastiques (jouets ou autres objets), du fer, laissés en passant ou jetés plus loin, par des piétons ou des automobilistes. Et même aux abords des poubelles et cendriers on trouve au sol beaucoup de détritux.

Quelqu'un de ma connaissance raconte ramasser plusieurs objets au bord du trottoir qu'il parcourt presque quotidiennement. Il les porte dans les poubelles ad hoc. Bravo ! Les employés communaux de la voirie passent une bonne partie de leur temps de travail à faire la chasse aux déchets sauvages sur les routes et chemins du village et autres espaces publics. Ils passent aussi dans les bois où, comme au Centre commercial, ils ont bonne récolte à faire près des poubelles et partout, et de tout (jusqu'à des dizaines de pneus brûlés, vus plusieurs fois). Les routes cantonales sont entretenues par d'autres employés, qu'il faut aussi payer ; et les véhicules sont à fabriquer, acheter, entretenir et nourrir en diesel... l'énergie grise. Et nos impôts.

Dans le numéro précédent, le paysan que j'interviewais informait de la nocivité de l'alu des canettes : broyé par un engin agricole, avalé par une vache, cet alu perce la panse de la bête ; elle perd son sang et en meurt.



La vache est une grosse bête. Dans la terre, avec les vers de terre, les rongeurs, les bourdons, les larves, bien reconnaissables, il y a d'innombrables autres êtres vivants. Tous vont être gênés dans leur cheminement par les déchets enfouis. L'alu et le verre peuvent les couper, des polluants (encres, produits chimiques, ...) vont les attaquer, le verre sur le bord des routes est dangereux pour les chiens et autres animaux qui s'y promènent ; mon imagination ne suffit pas à faire le tour des effets possiblement désastreux.

Un peu d'histoire maintenant. La matière plastique n'est pas née avec le pétrole mais presque tout ce qu'on utilise à notre époque sous ce nom en est dérivé. Les sacs plastiques qu'on trouve en grandes surfaces se sont répandus en fin des années 70 et ont proliféré avec la multiplication des supermarchés. Un sac est si léger ! Les sacs utilisés dans les grandes surfaces dans le monde se pèsent en tonnes.



Que devient le plastique jeté qui n'a pas été ramassé et remis à la décharge ? Il s'enfonce dans la terre, l e n t e m e n t il se fragmente ; il suit l'eau, part avec l'eau, arrive dans un ruisseau, une rivière, un lac¹, un fleuve, arrive dans la mer, l'océan.



Les micro-plastiques, des fragments de moins de 5 mm, sont avalés par les poissons, par les oiseaux qui les mangent. Nombre d'autres êtres vivants les ingèrent aussi. Ces déchets plastiques, gros et minuscules, causent souvent la mort, lente (l'estomac des « avaleurs » se remplit de plastique et ils meurent de faim ou ils sont étouffés par le matériel respiré), ils favorisent des cancers chez les humains (pcv). Hors ces micro-déchets, il existe des mers de plastique non encore fragmenté dans les océans qui, au minimum (!), gênent l'oxygénation du vivant. On parle de septième continent...

L'aluminium, dur ou non, entrave tout autant sinon plus les mouvements des « petites bêtes » dans le sol. Il peut – rappelons-le – tuer des bovins et peut-être, probablement, d'autres animaux.

Un contenant en aluminium prend 100 à 500 ans pour être désintégré. Le papier, le carton ne sont pas non plus des cadeaux pour la terre. Ils contiennent des colles, des encres plus ou moins assimilables par le vivant ou toxiques pour lui.

La durée de décomposition des déchets non récupérés par les courageux employés et les citoyens méritants est facilement consultable sur le net². Quelques exemples : emballage de bonbon : 5 ans, chewing-gum : 5 ans, mégot avec filtre : de 1 à 5 ans, briquet : 100 ans, sac en plastique : 450 ans, verre : 4000 à 5000 ans, cartouche d'encre : 400 à 1000 ans, mégot : 1 à 5 ans, etc ; les pneus, selon une source, ne se décomposent pas, selon une autre source le font en 1000 ans.

Les toxiques contenus dans les débris sont, pour le plupart, accumulés par de nombreux êtres vivants. Nous, humains, sommes en fin de chaîne alimentaire.

Mais, mais ! M'enfin !

Dans notre village, nous avons la chance de disposer d'une déchetterie bien équipée acceptant un maximum de déchets. S'il est bien trié par couleur, le verre rapporte quelque chose à la commune ; mal trié, il est déclassé et se vend à prix plus bas. Pour les autres matériaux, lorsqu'il y a mélange il peut aussi y avoir des pénalisations, raison pour laquelle nos employés communaux doivent mettre pieds, jambes, bras et mains dans les bennes pour vérifier l'adéquation des rejets. Et ils ont souvent l'occasion d'observer des erreurs...

En plus, on peut avoir un sac (en papier ou en plastique !) dans sa poche pour porter jusque chez soi les débris, chercher une poubelle à proximité, se décharger de ses déchets juste à côté, se procurer un cendrier de poche (encore trop difficile à trouver...). La vie ne peut qu'être reconnaissante à chacun d'entre-nous qui garde en tête l'importance de ne pas se décharger de ses déchets dans le bois, au bord de la route, dans un champ...



1) <http://www.rts.ch/info/sciences-tech/4939578-le-leman-est-pollue-aux-microplastiques-.html>

2) <http://www.adeic.fr/fiches-pratiques/fiches-educatives/environnement-energie/la-decomposition-des-dechets/>



MICRO-POLLUANTS

DANIEL GOLAY

Les micro-polluants dans nos lacs et rivières deviennent source de grande inquiétude. Depuis le 1er novembre 2015, les truites de nos lacs supérieures à 54 cm ne peuvent plus être consommées. En cause, une trop forte teneur en PCB. Il y a urgence à rénover nos stations d'épurations (STEP) !

Ces polychlorobiphényles (PCB) sont des produits chimiques organiques chlorés utilisés pour leur grande stabilité thermique et leurs caractéristiques électriques. Après leur apparition dans les années 1950, ces produits se sont avérés rapidement nocifs pour l'environnement et pour l'homme. Ils sont insolubles dans l'eau mais solubles dans la plupart des solvants organiques et dans les huiles végétales, stables et pratiquement pas biodégradables. Ils présentent aussi l'inconvénient de s'accumuler dans les tissus et donc dans la chaîne alimentaire.

La santé de nos lacs

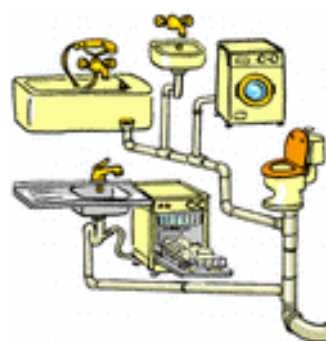
« Depuis longtemps la commission internationale pour la protection des eaux du Léman (Cipel) tire la sonnette d'alarme. Un appel qu'elle a renouvelé à mi-novembre dernier, lors de sa 54ème session plénière qui s'est tenue à Saint-Gingolph.

Les concentrations en micro-polluants dans les eaux du Léman sont faibles et toujours conformes aux exigences réglementaires pour l'eau de boisson pour les quelques 800'000 personnes vivant dans le bassin lémanique », lit-on dans le rapport de la Cipel. Les analyses menées font état de teneurs en métaux lourds faibles et de concentrations en pesticides variant légèrement, mais en restant en deçà des normes légales suisses et françaises sur les eaux de boisson. Il n'en demeure pas moins que les micro-polluants influent sur le comportement de certaines espèces. Certains poissons changent de sexe ou deviennent stériles. Et l'on ne connaît pas, aujourd'hui, leurs effets sur l'humain.

Dans les eaux usées

Parmi les produits posant de sérieux problèmes, citons les peintures dites « antifouling » utilisées pour empêcher les algues et autres organismes de s'accrocher aux coques des bateaux. Ces produits contiennent pesticides et métaux. Les médicaments, les poudres pour les lave-vaisselle, la caféine, le cyclamate, les hormones ou les produits cosmétiques inquiètent aussi les scientifiques. Car tout ce que l'humain utilise se retrouve, d'une manière ou d'une autre, dans les eaux usées.

La grandeur de ces particules, qui pèsent de l'ordre du nanogramme, pose de sérieux problèmes d'élimination, car à ce jour, les STEP ne sont pas équipées de manière à pouvoir les capter. « Imaginez que l'on déverse un kilo de sucre dans le lac de Bienne, ou 90 kg dans le lac Léman, et que l'on doive ensuite les récupérer... », image Didier Rubin, ingénieur mécanicien et chef de projet pour les eaux usées au sein du bureau Holinger. « C'est exactement ce à quoi on doit répondre pour arriver à éliminer ces PCB ». Le président de la direction d'Holinger de préciser : « Il y a en Suisse plus de 300'000 substances utilisées quotidiennement dans l'industrie, l'artisanat et les ménages qui posent problème ». Et d'ajouter : « L'agriculture épand chaque année environ 1'300 tonnes de produits phytosanitaires. Dans les zones d'habitations, on estime à 2'000 tonnes les biocides utilisés annuellement. Plus de 500 tonnes de médicaments sont consommés en Suisse, dont 170 tonnes environ sont rejetés dans les eaux usées ».



C'est avant tout la croissance de la population, la densification constante de l'habitat, mais aussi la présence accrue de substances chimiques dans notre quotidien qui sont décisives.

Pollueur-payeur

La nouvelle loi fédérale sur la protection des eaux oblige les STEP à s'équiper de manière à capter ces micro-polluants. Une centaine d'installations sur les 700 que compte la Suisse sont concernées, dont la VOG avec la station d'épuration d'Ecublens. Leur rénovation coûterait environ 1,2 milliard de francs, soit 9 francs par habitant sur une période de 25 ans. Une taxe a été décidée par la Confédération, afin de couvrir le 75 % des investissements nécessaires. Chaque STEP aux normes sera exonéré de cette taxe.

Réchauffement climatique

Par ailleurs, nous commençons à ressentir les effets du changement climatique, notamment par les fréquences d'étiages extrêmement bas de nos eaux. Afin d'acquérir des connaissances et de suivre l'évolution du Léman vis-à-vis du changement climatique, les collaborateurs de la Cipel élaborent des indicateurs, comme le suivi des périodes de reproduction des poissons telles les perches ou les corégones.



Ceux-ci permettront, dans un premier temps, de disposer d'un état des lieux. À terme, ils pourraient permettre d'anticiper des situations en intégrant les scénarios du changement climatique dans les prises de décision de façon à garantir la ressource en eau.

Phosphore en baisse

Pour finir sur une note positive, la Cipel relève aussi que « la concentration moyenne en phosphore se stabilise autour de 20 microgrammes par litre. Ceci démontre que les efforts consentis depuis plus de 50 ans n'ont pas été vains, puisqu'au plus fort de la problématique on enregistrait des concentrations de plus de 80 microgrammes par litre.

Cependant, ces efforts doivent être maintenus pour atteindre des teneurs entre 10 et 15 microgrammes par litre, un objectif fixé afin d'éviter la prolifération d'algues pouvant occasionner des gênes pour la production d'eau potable, la pêche ou la baignade et affecter l'oxygénation des couches profondes lors de leur décomposition au fond du lac ».

ECO-GESTE : WC, N'EN JETEZ PLUS !

Qui dit nouvelle année, dit nouvelle chronique : 2016 sera celle des éco-gestes. Et comme y a pas de honte à ça, on commence par le petit coin !

À LA POUBELLE !

Quoi qu'en dise leur emballage, les lingettes humides - pour WC ou pas - doivent aller avec les déchets incinérables, faute de quoi elles arrivent en l'état dans les stations d'épuration, où elles obstruent les installations d'une part et peuvent causer de très importants et coûteux dégâts lors de leur passage dans les stations de pompage d'autre part.

Les mouchoirs en papier posent un problème similaire : oubliés dans la machine à laver, ils ne maculent plus le linge, tant mieux. Revers de la médaille, ils restent compacts dans les canalisations.

Idem pour les cotons (démaquillants), particulièrement les cotons-tiges dont les bâtonnets en plastique finissent souvent par flotter sur les berges de nos lacs.

Et les restes de nourriture ? Jetés dans les WC, ils impliquent des traitements supplémentaires et peuvent boucher les réseaux d'eaux usées.

Garantir une eau de qualité aux générations futures est le défi à relever. Il commence au domicile de chacun de nous.

Situation à la VOG

Pour l'instant, il est à noter que les micropolluants ne sont pas traités mais que le projet d'agrandissement et de rénovation de la STEP d'Ecublens prévoit le traitement des micropolluants. Dès lors, la VOG facture actuellement CHF 9.00 par habitant aux communes de la Veveyse et de la Glâne, ce qui ne sera plus le cas dès que la nouvelle installation sera en fonction.

DANIEL GOLAY



Les médicaments, enfin, ne sont pas traités par les STEP et polluent non seulement les lacs, mais développent aussi les risques de bactéries résistantes. Ils sont à remettre à votre pharmacie qui vous les reprendra gratuitement et les éliminera selon la procédure prévue à cet effet.



DANS LA CUVETTE :

Soyons francs, seul le papier WC, conçu pour se décomposer rapidement, peut finir dans les toilettes. Le reste, ouste dans le sac poubelle ! À CHF 0.50 le kg cet éco-geste ne vous coûtera que quelques centimes par année mais préservera à la fois les installations et notre environnement.

Pensons global et agissons local !



ASSOCIATION VIVRE AVEC LA MORT

L'association *Vivre avec la mort* existe dans le canton de Fribourg depuis bientôt 30 ans. Durant plusieurs années, elle a été exclusivement active dans le domaine de l'accompagnement de personnes en fin de vie. Aujourd'hui, l'association a diversifié son offre, liée au fait que les types de demandes se sont modifiés. *Vivre avec la mort* est une association à but non lucratif, reconnue d'utilité publique qui propose ses services aux personnes touchées par la maladie, la fin de vie et le deuil.

Qui est Vivre avec la mort ?

Ce sont des femmes et des hommes formés à l'accompagnement de personnes en fin de vie, ainsi qu'à l'accompagnement de personnes malades et/ou en perte d'autonomie.

Pour qui, comment, où et quand l'association propose-t-elle ses services ?

- Toute personne qui a besoin d'être accompagnée
- Toute famille qui a besoin d'un relais, lorsque la fin de vie d'un de ses membres approche
- Toute personne qui assure une présence auprès d'un(e) proche malade afin qu'elle puisse se reposer
- Sur demande de la famille ou du personnel soignant
- En EMS, à domicile, à l'hôpital, en institution, dans la partie francophone du canton de Fribourg et les régions limitrophes
- La journée – la nuit, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

LUCIEN MOGNETTI

Vivre avec la mort offre un soutien humain, dans le respect de l'appartenance religieuse de chacun(e) et une écoute attentive. Elle garantit la confidentialité de ses accompagnements. Elle propose un accompagnement bénévole.

Une formation de base à l'accompagnement de personnes malades et/ou en perte d'autonomie est proposée à toute personne souhaitant développer son savoir-être et son savoir-faire dans le domaine de l'accompagnement de personnes malades et/ou en fin de vie, ainsi qu'à toute personne souhaitant devenir accompagnant bénévole.

Un groupe de soutien de personnes en deuil est à la disposition de toute personne ressentant le besoin d'être accompagnée dans son cheminement.

Coordonnées de l'Association *Vivre avec la mort* :

Route St-Nicolas-de-Flüe 2

1700 Fribourg

026 424 00 80

contact@valm.ch / www.valm.ch

DOSSIER PHARMACEUTIQUE PARTAGÉ (DPP)

Le projet DPP a été lancé voilà deux ans. Depuis, plus de 13'000 personnes ont ouvert un dossier pharmaceutique dans les pharmacies publiques du canton de Fribourg. Cette démarche permet aux médecins, en cas de besoin et avec l'accord préalable des patient(e)s, d'avoir connaissance des médicaments pris durant les 18 derniers mois.

Pour les personnes ne se souvenant pas du nom des médicaments pris pendant les derniers mois ou pour celles qui sont victimes d'un accident, les médecins peuvent ainsi agir en toute connaissance de cause.

LUCIEN MOGNETTI

En cas d'urgence et selon une procédure exceptionnelle, les médecins peuvent avoir accès à ces informations pour décider des traitements les plus appropriés et éviter des erreurs médicamenteuses (« doublons », contre-indications, interactions, etc.).

L'ouverture d'un dossier est gratuite pour les patient(e)s. Ils ou elles peuvent entreprendre cette démarche dans la pharmacie publique de leur choix, offrant cette prestation.

Pour plus d'informations : www.pharmaciesfribourg.ch



**ASSOCIATION LIRE ET ÉCRIRE****LUCIEN MOGNETTI**

L'association « Lire et Écrire » propose les cours suivants :

Cours de français écrit

Pour adultes qui parlent le français et sont faiblement qualifiés

Cours de perfectionnement en lecture et écriture

Pour les personnes qui :

- savent lire, mais qui ne comprennent pas bien le sens de ce qu'ils lisent ;
- savent écrire mais qui n'arrivent pas bien à rédiger un texte ;
- ont besoin d'entraînement et de perfectionnement en fonction d'un projet personnel ou professionnel.

Cours d'apprentissage de la lecture et de l'écriture

Pour les personnes qui :

- n'ont jamais été à l'école ou seulement quelques années ;
- qui ne déchiffrent pas ou difficilement

Cours spécifique « emploi-santé »

Pour les personnes qui lisent et écrivent déjà et qui désirent travailler dans des établissements de soins.

Cours « Lecture Parent-Enfant »

Pour parents qui lisent difficilement. Apprentissage de la lecture à partir de livres pour enfants. Le parent vient avec son enfant. Cours gratuit.

**Où ?**

Fribourg, Bulle, Romont et Estavayer-le-Lac (suivant les cours)

Quand ?

Cours en journée ou en soirée selon les lieux

Combien ?

CHF 60.-/mois, participation personnelle (ou arrangement).

Les frais effectifs peuvent être payés par l'assurance chômage, les services sociaux...(pour les bénéficiaires de ces mesures)

Renseignements et inscription :

- par téléphone au 026 / 422 32 62
- par Email : fribourg@lire-et-ecrire.ch
- sur le site de l'association www.lire-et-ecrire.ch



LA FAMILLE AU JARDIN
DIE FAMILIE IM GARTEN

ASSOCIATION « LA FAMILLE AU JARDIN »

« La famille au jardin » accueille les personnes atteintes de troubles de la mémoire de type Alzheimer.

Lorsque vous êtes proche aidant d'une personne atteinte de troubles de la mémoire, vous ne pouvez parfois plus laisser la personne toute seule.

Pouvoir participer à un mariage, prendre deux jours pour voir ses amis, tout simplement ne rien faire lorsqu'on a travaillé toute la semaine et surtout rester l'esprit tranquille en sachant que notre époux, parent est bien entouré, voilà chose possible dès maintenant.

Accueil

- en journée du lundi au vendredi, de 9h à 17h,
- en court séjour le week-end du vendredi au dimanche, 2 fois par mois,
- à Römerswil 4, 1717 St-Ursen.

N'ATTENDEZ PAS
D'ÊTRE ÉPUISÉ(E)

LA FAMILLE
AU JARDIN

**Information**

Tél. 026 321 20 13, info@la-famille-au-jardin.ch, www.la-famille-au-jardin.ch



SERVICE D'AIDE AUX FAMILLES**Aide aux proches :****Un service d'accompagnement pour relayer les proches de personnes âgées et/ou malades ou en fin de vie**

- Vous soignez votre conjoint, vos parents ?
- Vous êtes sollicité(e) en continu
- Vous avez besoin de répit car vous sentez la responsabilité qui vous pèse ?

Notre service est là pour vous aider et vous soulager en vous remplaçant pour quelques heures auprès de la personne âgée et/ou malade ou en fin de vie. Sur simple appel, une auxiliaire de santé CRS, formée et expérimentée, prend en charge votre parent à son domicile, veille à son bien-être et sa sécurité, l'aide à se mobiliser, lui prépare le repas, le stimule par des activités, l'emmène en promenade, etc.

L'aide aux proches est un service indépendant mais complémentaire des services d'aide et de soins à domicile.

Renseignements et demandes

Du lundi au vendredi de 7h30 à 11h30 au 026 347 39 79

ou aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch

**Bon à savoir**

- Nos tarifs se calculent en fonction du revenu et de la fortune de la personne que nous allons encadrer.
- Les personnes ayant droit aux prestations complémentaires de l'AVS peuvent demander le remboursement.
- **Nouveau !**

Avant de vous épuiser, renseignez-vous sur nos

Bons de répit !

Habiter et Aider :**Un projet de logement intergénérationnel**

Vous êtes retraité/e, vous avez une chambre à disposition dans votre logement et besoin d'un peu de compagnie et d'aide au quotidien ?

Vous êtes étudiant/e et recherchez un logement et aimez le



contact avec les personnes âgées ?

Nous réunissons les bonnes personnes pour une cohabitation entre étudiants/es et personnes âgées afin de renforcer le lien entre les générations. En lieu et place d'un loyer, la cohabitation se fait sur un échange de services convenus d'avance. La Croix-Rouge met en contact les personnes intéressées, les aide à définir leurs besoins et leurs attentes et garde un contact avec elles pendant toute la durée de la cohabitation.

Renseignements et demandes

Du lundi au vendredi de 7h30 à 11h30 au 026 347 39 79 ou habiter.aider@croix-rouge-fr.ch

Chaperon Rouge, service de garde d'enfants à domicile :

Un soutien efficace aux familles en cas d'urgence, de maladie, ou de situation exceptionnelle.

- Vous avez un enfant malade et vous travaillez?
- Vous avez un enfant et vous devez vous absenter en urgence?
- Vous avez un enfant et vous êtes malade / hospitalisé?
- Vous avez un enfant et votre solution de garde habituelle ne fonctionne pas?

N'hésitez pas à faire appel à notre service !

Sur simple appel et dans les 4h qui suivent votre appel, une garde d'enfant du Chaperon Rouge se rend à votre domicile pour rendre en charge votre enfant, veiller à son bien-être et à sa sécurité, lui donner les médicaments prescrits, préparer son repas, jouer et l'occuper.

Nos collaboratrices sont recrutées avec soin, elles sont professionnelles, motivées et reçoivent une formation spécifique.

Renseignements et demandes

Lundi-vendredi : 07h30 - 11h30 au 026 347 39 49

Dimanche - jeudi : 20h00 - 21h00 au 076 347 39 49
(uniquement pour les urgences du lendemain matin)

chaperon.rouge@croix-rouge-fr.ch .

Bon à savoir

- Nos tarifs sont définis en fonction du revenu brut des parents par mois.
- Certaines entreprises du canton offrent cette prestation à leurs employés lorsqu'ils ont un problème ponctuel de garde d'enfants.
- Pas de mission de moins de 3h

Baby-sitting :

pour les sorties du soir ou du week-end.



Vous souhaitez trouver un ou une baby-sitter pour s'occuper occasionnellement de vos enfants en toute confiance?

Nous vous proposons une liste de jeunes baby-sitters formées par la Croix-Rouge fribourgeoise. Cette liste est réservée exclusivement aux membres de la Croix-Rouge fribourgeoise qui s'acquittent d'une cotisation annuelle (montant libre).

Prenez contact au

026 347 39 40 ou baby-sitting@croix-rouge-fr.ch

et recevez notre liste !

www.croix-rouge-fr.ch

ALERTE À LA LUDO !

Depuis plus de 30 ans, la ludothèque Papayou d'Attalens est au service des familles environnantes grâce à son offre en matière de jeux et de divertissements. Et pourtant, cette institution ancrée dans le patrimoine régional est en état d'alerte générale !

**Un renfort URGENT de bénévoles
est nécessaire à sa survie.**

Venez rejoindre notre sympathique et dynamique équipe de ludothécaires qui se relaient en un tournus - à raison d'une fois par mois - assurant l'ouverture chaque lundi de 15h30 à 18h00 en période scolaire.

LUCIEN MOGNETTI

- A la retraite ?
- Au foyer avec enfant(s) bienvenu(s) à vous accompagner ?
- Ou simplement disponible à œuvrer pour notre région ?

MERCI de vous adresser pour plus de renseignements à la présidente, Madame Savoy

au 021/947.51.03

ou par email : ludopapayou@gmail.com.

La ludothèque - ainsi que tous les enfants rendus plus heureux grâce à elle -vous remercient d'ores et déjà.



RÉNOVATION DES BÂTIMENTS : 100 MILLIONS DE SUBSIDES INUTILISÉS EN 2015

ENERGIE : Alimenté par la taxe CO2 sur les combustibles, le programme destiné à la rénovation des bâtiments sera réorganisé en 2017. En attendant, les fonds à disposition sont sous-exploités.

Le WWF tire la sonnette d'alarme. « Le Programme Bâtiments qui devait permettre l'assainissement énergétique d'un nombre croissant de maisons ne cesse de s'étioler », dénonce-t-il dans un communiqué. « Les cantons ne dépensent que la moitié des fonds prévu dans ce cadre ». Vérification faite, ce n'est pas une accusation en l'air. Il suffit de consulter la statistique 2015, publiée tout début février, pour s'en convaincre. Alors que 200 millions de francs par année sont à disposition, le document révèle que seuls 100 millions de francs de subventions ont été versés en 2015. Ce dysfonctionnement suscite des explications confuses auprès des différents services concernés. Une seule chose est sûre : le programme sera restructuré à partir du 1er janvier 2017.

Le Programme Bâtiment a été lancé par la Confédération le les cantons en 2010. Il est actuellement placé sous la responsabilité de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK). Alimenté par une partie de recettes de la taxe CO2 sur les combustibles fossiles, il promeut l'efficacité énergétique en subventionnant l'assainissement de l'enveloppe des bâtiments (murs, toits, fenêtres). D'abord limité à dix ans, il est prévu de le prolonger dans le cadre de la stratégie énergétique 2050, actuellement soumise à l'examen du Parlement.

Remaniement rapide.

Dans un premier temps, la Confédération a mis 120 millions de francs par année à disposition du Programme Bâtiment. Mais celui-ci a suscité un tel intérêt que les demandes de subventions ont vite outrepassé les fonds disponibles. C'est pourquoi le niveau et les conditions d'octroi des subventions ont été rapidement durcis. Parallèlement, les moyens ont été portés à 200 millions de francs dès 2014, grâce à une augmentation de la taxe CO2. Résultat : le nombre de demandes s'est tassé alors que les ressources augmentaient. Alors qu'on dénombrait plus de 20'000 requêtes en 2011, elles se sont réduites à 10'000 en 2013. L'an dernier, elles ont stagné à 8'350.

Pour le secrétaire général de l'EnDK, la sous-exploitation du fonds serait due notamment à une certaine retenue des cantons du fait des recours déposés contre l'augmentation de la taxe CO2.

Huit sociétés pétrolières sont intervenues en 2014 auprès de la Direction générale des douanes pour contester cette hausse. « Il était délicat d'engager de l'argent qui aurait dû être remboursé en cas de succès des recours », indique-t-il. L'Office fédéral de l'énergie donne une explication différente. Selon lui,

il est nécessaire de disposer de montants plus élevés que ceux qui sont effectivement dépensés afin d'équilibrer les comptes, le budget ayant été dépassé les deux premières années.

Accélérer la mise en œuvre

Il n'en reste pas moins que le nombre de demandes ne cesse de fléchir. Le WWF s'en inquiète. « Cette évolution s'oppose diamétralement aux objectifs climatiques en vigueur en Suisse et aux décisions de la Conférence de Paris sur le climat », critique Elmar Grosse Ruse, spécialiste climat et énergie au WWF Suisse.

À Neuchâtel, le chef du Service de l'énergie et de l'environnement, Yves Lehmann, ne s'explique pas cette baisse de demandes. « Chez nous, le programme fonctionne très bien, affirme-t-il. Nous n'avons pas de liste d'attente. Neuchâtel est reconnu comme l'un des cantons les plus efficaces. Notre objectif est que les bâtiments se rénovent à un rythme soutenu dans la perspective d'une société à 2000 watts »

Le chef de service d'un autre canton souligne cependant que le niveau de subventionnement n'est pas suffisamment élevé pour déclencher à lui seul un projet de rénovation. Le but est seulement d'en accélérer la mise en œuvre. Encore faut-il que le propriétaire y voie son intérêt. « La baisse du prix du mazout n'a pas favorisé la dynamique d'assainissement », note le socialiste vaudois Roger Nordmann, vice-président de la commission de l'énergie du Conseil national.

Des compétences cantonales accrues

Quoi qu'il en soit, l'avenir n'est pas bouché. Dès le 1er janvier 2017, le Programme Bâtiment va obéir à une nouvelle dynamique. Actuellement, il comprend deux volets, à savoir un volet national qui concerne la rénovation de l'enveloppe des bâtiments (c'est celui dont il est question dans cet article) et un volet cantonal constitué de programmes complémentaires destinés à promouvoir les énergies renouvelables, la récupération de chaleur et l'optimisation des installations techniques des bâtiments.

L'an prochain, ces deux volets seront fusionnés, ce qui permettra de mettre fin à des problèmes de délimitation.

Par ailleurs, l'EnDK va perdre son rôle de courroie de transmission au profit de l'Office fédéral de l'énergie. Il est prévu que celui-ci conclue une convention-programme avec chaque canton. Ceux-ci auront une plus grande marge de manœuvre car les moyens issus de la taxe CO2 leur seront distribués sous forme d'aides financières globales. Ils pourront donc répondre de manière plus ciblée aux exigences et aux spécificités de leur région. La réforme n'est pas contestée. « Bien que les Chambres n'aient pas encore mis sous toit la stratégie énergétique 2050, elle fait partie des points sur lesquels il n'a pas de divergence », indique Roger Nordmann.



ENTREPRENDRE À BOSSONNENS - ALICE MEDEIROS FREIRE

PROPOS RECUEILLIS PAR GILBERT COQUOZ



L'institut de beauté Alice a ouvert ses portes, le 22 septembre 1997, d'abord dans le centre de physiothérapie de Maurice Gambin, pendant 6 ans, pour ensuite s'installer dans des locaux plus spacieux, dans l'immeuble du Rousseau, Route de Chesau 5, où il se trouve actuellement depuis le 01 juillet 2003.



« Sans aucun doute, ce qui d'abord n'a été qu'un rêve, est devenu réalité, grâce à la collaboration de M. Gambin, qui m'a donné la possibilité d'installer l'institut Alice dans son centre.

A cette époque j'habitais à Bossonnens, depuis plusieurs années, raison pour laquelle je me suis établie dans ce village.

Malgré mon déménagement à Châtel-St-Denis, quelques années plus tard, j'ai gardé mon institut à Bossonnens, car une bonne partie de mes clientes y résident. J'ai aussi des attaches très symboliques dans ce charmant village, que j'affectionne tout particulièrement.

Pendant 17 ans, l'institut Alice, été ouvert uniquement les après-midis, car en parallèle j'étais formatrice dans une école professionnelle à Lausanne.

J'ai toujours travaillé seule dans mon institut, car je dispose d'une seule cabine.

Depuis maintenant une année, l'institut est ouvert les matins et les après-midis, afin de permettre, d'une part de répondre

plus aisément aux besoins de mes clientes et d'autre part, d'avoir plus de disponibilité, pour développer des techniques de soins plus sophistiqués.

Pour exemple, je citerai les soins d'hydradermie Guinot qui permettent d'hydrater l'épiderme en profondeur, grâce aux actifs qui sont ionisés, mais aussi le soin Hydralift Guinot qui permet un lifting spectaculaire et immédiat par gymnastique faciale. Ce dernier est effectué avec un appareil qui stimule les muscles du visage, les rendant plus toniques, remontant ainsi les traits du visage naturellement.

Bien évidemment, tous les soins prodigués dans l'institut, qu'ils s'agisse de simples épilations ou de soins plus sophistiqués, sont toujours effectués avec professionnalisme et passion.

Après avoir fait une formation d'esthéticienne, j'ai développé mes compétences par d'autres formations plus spécifiques comme par exemple, visagiste, réflexologue et technicienne d'épilation électrique.

En réalité je suis passionnée par mon métier que j'exerce depuis des nombreuses années. Chaque cliente qui entre dans mon institut est accueillie avec respect, empathie et considération qui sont, à mon sens, les vraies valeurs d'une esthéticienne. Avoir toujours été fidèle à ces valeurs, explique sans aucun doute la longévité de l'institut Alice.

Actuellement il existe beaucoup de concurrence dans cette profession, et je pense que ceci est très positif. En effet, cela nous oblige à évoluer sans cesse, en suivant des formations continues, en gardant un esprit ouvert, dynamique et innovateur et surtout beaucoup de professionnalisme.

Quant à mes attentes pour l'avenir, je souhaiterais continuer à dynamiser l'institut, donner entière satisfaction à chaque cliente et surtout continuer d'être passionnée. »



JOURNAL COMMUNAL AU 5 MARS 2016

CARNET ROSE

Buton, Jessica, fille de Catherine et Frédéric, née le 18 novembre 2015
Cortorreal Samanamud, Dereck, fils de Stefany et Wilkin, né le 24 décembre 2015
Kirylo, Kendall, fil s de Jessica et Daniele, né le 22 janvier 2016
Delessert, Timéo, fils de Sophie, né le 15 février 2016

NOUS ONT QUITTÉS

Mme Anne-Marie Dewarrat, née le 12 octobre 1930, décédée le 8 janvier 2016
Mme Paulette Vienne, née le 4 janvier 1943, décédée le 13 janvier 2016
M. René Pettolaz, né le 4 avril 1930, décédé le 19 février 2016

ANNIVERSAIRES PARTICULIERS

90 ans	Mme Ulrique Gerber	04 avril 1926
--------	--------------------	---------------

HORAIRES DU BUREAU COMMUNAL

JOUR	MATIN	APRÈS-MIDI
Lundi	8h15 – 11h45	14h – 17h
Mardi	8h15 – 11h45	14h – 17h
Mercredi	8h15 – 11h45	14h – 18h
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	8h15 – 11h45	14h – 17h

AGENDA MANIFESTATIONS

9 avril 2016	Inauguration du sentier didactique du site médiéval	Bossonnens, château médiéval
7 mai 2016	Tournoi interne Judo Attalens (KSJA)	Attalens
22 mai 2016	1 ^{ère} Communion	Attalens, Eglise paroissiale
13 au 25 juin 2016	Bosson'Art, Florilège de formes et couleurs	Bossonnens, Au Vieux Bourg
18 juin 2016	Bosson'Art, exposition, peintres, photographes, sculpteurs, céramistes	Bossonnens, Au Vieux Bourg
22 juin 2016	Audition École de Musique	Attalens, Auberge de l'Ange
23-24-25-26 juin 2016	14 ^e Tir du Lion, Carabiniers Attalens	Attalens, stand de tir
24-25-26 juin 2016	Tournoi annuel du FC Bossonnens	Bossonnens, place des sports

Vous organisez un événement à Bossonnens, cette rubrique vous est réservée !

Les spectacles, concerts, marchés, expositions et autres manifestations nous intéressent.

Contactez-nous : bossonnens@bluewin.ch ou 021 947 44 88

HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie est ouverte chaque :

- Mercredi de 15 h à 19 h
- Samedi de 9 h à 12 h

Sauf jours fériés et fêtes officielles

La déchetterie sera fermée le samedi 26 mars 2016 (Pâques)

TIRS OBLIGATOIRES

La société des Carabiniers d'Attalens invite tous les tireurs astreints et non-astreints à participer aux séances de tirs obligatoires

1^{ère} séance

Vendredi 22 avril 2016 de 17h30 à 19h30

2^{ème} séance

Vendredi 13 mai 2016 de 17h30 à 19.30

3^{ème} séance

Dimanche 28 août 2016 de 9h à 11h30

N'oubliez pas vos livrets de tir, de service et vos étiquettes.

Tir en campagne à Porsel 300 m et pistolet 25 m.

Vendredi 27 mai 2016 de 18h à 19h30

Samedi 28 mai 2016 de 9h à 11h30 et de 13h30 à 18h30

Dimanche 29 mai 2016 de 9h à 11h30

